
RÉSOLUTION 3 : MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS DES PRODUCTEURS DE FRAISES ET DE FRAMBOISES À L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE FRAISES ET FRAMBOISES DU QUÉBEC

OBJET : CONTRIBUTION SUR LES BARQUETTES DE PLASTIQUE DE FORMAT 1 LIVRE (CLAMSHELL)

Considérant que le règlement sur la contribution de 3 % sur les achats de contenants a été voté à l'assemblée générale annuelle du 9 février 2001 (homologué le 10 novembre 2004 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005).

Considérant que les contenants visés sont actuellement les suivants :

- toutes les boîtes servant à la vente des fraises et/ou des framboises et ainsi identifiées, seules ou avec d'autres fruits et légumes;
- la boîte de 12 x 1 chopine;
- la boîte 12 X 170 grammes;
- la boîte 8 X 1 livre;
- la boîte 8 X 1 pinte;
- la boîte 6 X 1 pinte;
- tous les paniers de bois et carton (à l'exception des casseaux);

Considérant que certains producteurs, fabricants et distributeurs de contenants ont demandé des indications plus précises au sujet des contenants visés, entre autres au regard de la boîte 8 x 1,5 litre qui n'est actuellement pas visée dans le règlement, mais que plusieurs producteurs utilisent pour mettre des contenants de 1 livre, supplantant ainsi l'application du règlement;

Considérant qu'il est de la responsabilité de tous les producteurs de fraises et de framboises du Québec de financer leur organisation;

Considérant que l'APFFQ a toujours eu à cœur de traiter équitablement l'ensemble des producteurs de fraises et framboises du Québec.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE FRAISES ET FRAMBOISES DU QUÉBEC recommande unanimement (*1 abstention*) aux producteurs de fraises et framboises du Québec, réunis en assemblée générale annuelle :

- 1) de modifier leur Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises à l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec pour y ajouter la contribution suivante :
 - 3 % sur le prix total d'achat avant taxes de barquettes de plastique de format 1 livre (clamshell);
- 2) de retirer de la liste des contenants visés la boîte de 8 x 1 livre afin de ne pas facturer à la fois la boîte et les barquettes qui y sont intégrées.